

essentiellement de trois parties, à savoir : le corps de camera proprement dit avec l'obturateur, le couvercle et le capot de l'objectif, et que la boîte renfermant les bobines à film, avec l'obturateur, peut s'ouvrir ou se fermer, au moyen de deux cames déplacées l'une par rapport à l'autre;

2° Un déclencheur de pose pour cet obturateur, caractérisé en ce qu'une came disposée sur une plaque va buter, dans le cas d'une pose, alternativement à droite ou à gauche, contre un dispositif d'arrêt pouvant occuper deux positions;

3° Un mode d'exécution de l'appareil photographique, caractérisé en ce que le film en bobine est guidé sur des bords arrondis en saillie et qui sont disposés à faible distance des bords latéraux de la fenêtre d'image;

4° Bobine à pellicule photographique, destinée à l'appareil à bobine ci-dessus, caractérisée en ce que l'extrémité supérieure de la bobine comporte une plaque munie d'un taquet plat et se trouve en prise avec un taquet comportant une entaille corres-

pondant au tourillon de la bobine;

5° Une forme d'exécution de cette bobine, caractérisée en ce que le tourillon est disposé sur une plaque-guide;

6° Un viseur pour cet appareil photographique, caractérisé en ce qu'il se compose d'un tube extérieur portant un tube qui maintient les deux lentilles à l'écartement voulu, et que ce viseur, au moyen d'un guide, peut être glissé dans un guide correspondant monté dans la camera;

7° Une forme d'exécution de ce viseur, caractérisée en ce que derrière la lentille oculaire est insérée une plaque à diaphragme retenue par un dispositif d'arrêt, par exemple un ressort d'arrêt;

8° Un support de diaphragme d'objectif, caractérisé en ce que le diaphragme est maintenu à la distance voulue de l'objectif au moyen d'une bague coulée dans la boîte de l'appareil.

GUMPEL et KAFTANSKI.

Par procuration :

L. CHASSEVENT et P. BROU.